

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES EURÉLIENNES D'ILE-
DE-FRANCE**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE
DU GUÉ DE LONGROI**

Par délibération en date du 21 novembre 2014, la commune du Gué de Longroi a prescrit l'élaboration de son PLU et définit les modalités de concertation.

Par arrêté du 07 février 2019, le président de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à l'élaboration du PLU de la commune du Gué de Longroi.

A cet effet, Madame la Présidente du Tribunal Administratif d'Orléans a désigné M. Jean Paul GLORY en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera du mercredi 10 avril 2019 à 09 H 00 au mercredi 15 mai 2019 à 17 H 00, soit une durée de 36 jours.

Un dossier sera déposé à la mairie du Gué de Longroi, consultable aux jours et heures habituels d'ouverture.

Monsieur le commissaire-enquêteur recevra à la mairie du Gué de Longroi :

- Le mercredi 10 avril 2019 de 09 H 00 à 12 H 00,
- Le jeudi 25 avril 2019 de 14 H 00 à 17 H 00,
- Le Mercredi 15 mai 2019 de 14 H 00 à 17 H 00.

Pendant la durée de l'enquête publique,

Chacun pourra prendre connaissance du dossier, sur place à la mairie du Gué de Longroi, soit :

- sur le site de la commune du Gué de Longroi : www.guedelongroi.fr,
- sur le site de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France : www.porteseureliennesidf.fr,
- soit sur un poste informatique mis à la disposition du public en mairie du Gué de Longroi,
- soit sur papier à la mairie du Gué de Longroi aux jours et heures habituels d'ouverture,

- Les observations concernant l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune du Gué de Longroi pourront être consignées sur un registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit, soit par courriel à l'adresse suivante : PLU@guedelongroi.fr, soit adressées par courrier en mairie à Monsieur le commissaire enquêteur, Mairie, 19, place de la Mairie, 28700 Gué de Longroi.

Les courriels et courriers reçus et enregistrés sont réservés à l'usage unique de l'enquête publique en cours et seront consultables sur le site de la mairie du Gué de Longroi et communiqués au commissaire-enquêteur qui les annexera au registre de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition de public dès qu'ils seront transmis, en mairie ou à la communauté de communes, aux jours et heures d'ouverture et ce pour une durée d'un an.